

Le processus d'évolution de la distribution publique du gaz en Algérie



4 Zoom sur...

Le développement de la distribution publique du gaz en Algérie.

8 Expériences

L'industrie gazière dans la région méditerranéenne

Sommaire

EDITO P. 2 - LA COMMISSION P. 2 - ZOOM SUR...

LE DÉVELOPPEMENT DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ EN ALGÉRIE

P. 4 - EXPÉRIENCES L'INDUSTRIE GAZIÈRE DANS LA

RÉGION MÉDITERRANÉENNE P. 8 - ACTU-AGENDA P. 11

QU'EST-CE QUE... ? P. 12



Nadjib OTMANE
Président de la CREG

Plus propre que d'autres sources d'énergie fossile telles que le pétrole et le charbon, le gaz naturel devrait représenter une proportion considérable dans le mix énergétique mondial pour les prochaines années.

Cette énergie occupe légitimement une place de choix dans le système énergétique global avec un rôle important à jouer dans l'avenir.

L'Algérie en tant que pays gazier, a intégré cette dimension très tôt, notamment à travers sa politique de promotion de l'utilisation du gaz naturel et des GPL.

En effet, la mise en œuvre du Plan National de distribution publique Gaz (PNG), a permis la réalisation de trois objectifs stratégiques de la politique énergétique nationale, à savoir : la satisfaction de la demande, l'amélioration de la qualité et de la continuité de service ainsi qu'une forte pénétration du gaz dans le pays.

Aujourd'hui, le taux de pénétration du gaz naturel est de l'ordre de 50% avec 1381 Distributions Publiques Gaz et une longueur du réseau de distribution de plus de 63000 km.

A l'issue des changements organisationnels opérés au sein de ce segment, les quatre sociétés de distribution de l'électricité et du gaz gèrent actuellement 58 concessions électricité et 58 concessions gaz avec la mise en œuvre de leur engagement quinquennal relatif à l'amélioration de la performance vis-à-vis de l'autorité concédante représentée par le ministère de l'énergie. La CREG, chargée quant à elle du contrôle de ce service public, veille à la mise en œuvre effective de ce dispositif.

Dans les précédents numéros d'équilibres, nous avons longuement décrit ce nouveau mode de gestion introduit au sein de la distribution. En complément et pour le présent numéro, le choix s'est porté sur le processus d'évolution de la distribution publique du gaz en Algérie qui porte avec lui un réel dynamisme économique pour les régions alimentées.

Bonne lecture.

Activités de la CREG

Au cours du premier trimestre 2013, les activités de la Commission ont été principalement orientées vers la poursuite des travaux relatifs à la mise en place par les sociétés de distribution des procédures de raccordement des clients au réseau et le traitement des réclamations des clients ainsi que l'élaboration du rapport statistique des accidents survenus dans le secteur de l'électricité et de la distribution du gaz par canalisations durant l'année 2012.

Le fonctionnement de la production de l'électricité durant l'année 2012 et les énergies renouvelables ont également fait partie des activités durant la période écoulée.

La CREG a poursuivi le processus de concertation entamé avec les sociétés de distribution concernant la mise en place de procédures de raccordement des clients au réseau et de traitement des réclamations des clients.

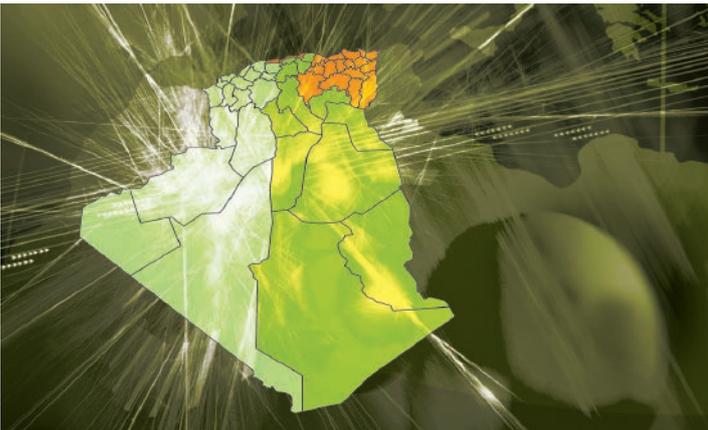
Ce travail a été entrepris en application de l'article 91 du décret exécutif 10-95 du 17 mars 2010 fixant les règles économiques pour les droits de raccordement aux réseaux et autres actions nécessaires pour satisfaire les demandes d'alimentation des clients en électricité et en gaz.

Deux réunions de travail tenues les 22 janvier et 12 mars 2013, ont regroupé une équipe pluridisciplinaire de la CREG avec les représentants des quatre sociétés de distribution (Alger, Centre, Est et Ouest) et ont permis de passer en revue les modifications apportées à la procédure de raccordement des clients alimentés en haute tension type A (HTA) ou en basse tension (BT) pour l'électricité, ainsi que celle des clients alimentés en moyenne pression (MP) ou en basse pression (BP) pour le gaz.



Un autre dossier examiné lors de cette dernière réunion, a concerné l'examen des valeurs des puissances mises à disposition « PMD » des clients HTA/BT pour l'électricité et les valeurs des débits mis à disposition « DMD » des clients MP pour le gaz.

S'agissant du chapitre « Sécurité », la CREG a élaboré le rapport statistique des accidents survenus dans le secteur de l'électricité et de la distribution du gaz par canalisations durant l'année 2012. La situation de la sécurité n'a pas connu d'amélioration par rapport à celle de l'année 2011. En effet, des augmentations de 4,5 ; 7,5 et 34,7% respectivement, des nombres d'accidents, de blessés et de décès.



Au sujet de la production électrique durant l'année 2012, la CREG a élaboré un rapport présentant les résultats des différents paramètres de performances des moyens de production desservant le réseau national interconnecté ainsi qu'une synthèse générale sur les réalisations des réseaux isolés du sud.

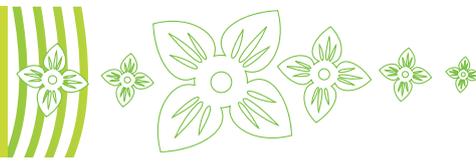
Enfin et dans le domaine des énergies renouvelables, la CREG a participé aux cotés des représentants du MEM et du CDER à travers une communication sur le cadre législatif et juridique à deux événements durant la période février-mars 2013. Il s'agit de :

La conférence tenue à Berlin en date du 26 février 2013, a été organisée pour la première fois par la

chambre Algéro-Allemande de Commerce et d'industrie (AHK Algérie) avec le soutien du Ministère Fédéral Allemand de l'Economie. Cette journée d'informations sur le Photovoltaïque (PV), la concentration solaire (CSP) et leur intégration au réseau avait pour objet de soutenir les échanges bilatéraux dans le domaine des technologies solaires et de sensibiliser les acteurs économiques allemands officiant dans ce secteur énergétique, des potentialités que revêt le marché algérien et de les informer des spécificités du cadre législatif et juridique dans le domaine des énergies renouvelables en Algérie.

Le second événement concerne le colloque Algéro-Britannique organisé à Alger en date du 04 mars sur le thème du « partenariat durable pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la solution appropriée aux changements climatiques ».





Le développement de la distribution publique du gaz en Algérie

La distribution du gaz naturel en Algérie a connu trois grandes étapes, la première, celle d'avant 1961 où le gaz distribué était du gaz manufacturé (*) destiné à l'usage exclusif des ménages de 11 localités urbaines situées dans la partie nord du pays et desservies à travers un réseau dont la longueur était de 1 567 km. La consommation annuelle ne dépassait pas les 500 millions de thermie.

La deuxième étape qui marque le début d'une nouvelle ère de développement est caractérisée par la découverte et la mise en production, dès 1961, du gisement de gaz de Hassi R'mel où le gaz naturel est venu se substituer progressivement au gaz manufacturé dans le secteur domestique et s'introduire massivement dans le secteur industriel, notamment dans la production d'électricité.

C'est ainsi qu'en 1968, la consommation globale de gaz distribué par canalisations atteignait 4,2 milliards de thermies dont 50% pour les centrales électriques, 40% pour l'industrie et 10% pour les ménages. Le gaz constituait déjà les 77 % du combustible de ces centrales.

C'est à partir de 1969, avec la volonté des pouvoirs publics de promouvoir l'utilisation du gaz dans tous les secteurs en le rendant disponible et à un prix abordable, que la distribution publique du gaz connaîtra une véritable évolution, caractérisée par un développement rapide des infrastructures et une forte augmentation de la consommation. Cette évolution a pu être concrétisée, grâce à une stratégie reposant sur le développement des capacités de fabrication et de réalisation et une tarification favorable appliquée à cette énergie.

Le raccordement des localités qui était au départ sous-jacent au développement des industries consommatrices du gaz, permettant ainsi de contenir les coûts des raccordements, a pris dès l'année 1980 un rythme

plus accéléré avec le lancement du premier plan quinquennal de distribution publique de gaz 1980-1984 soutenu financièrement par l'Etat et visant l'équilibre régional. Ce programme qui avait pour objectif la desserte de 37 localités a permis l'alimentation de 64 000 foyers et la pose de 1 800 km de canalisations.

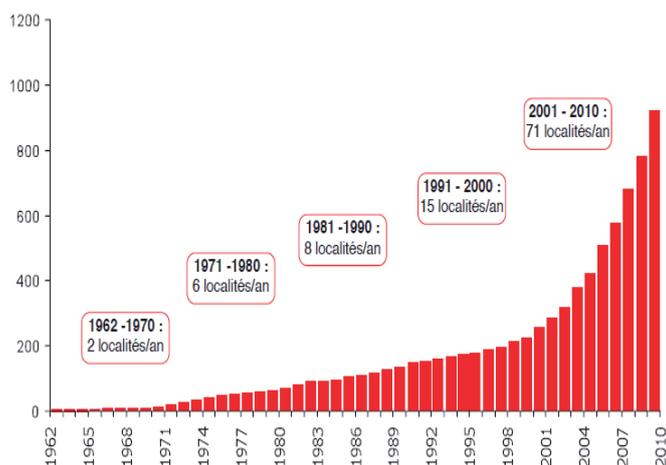
Ce développement a été soutenu avec la mise en œuvre du deuxième plan 1985-1989. Ce dernier portait sur le raccordement de 53 autres localités par la réalisation de plus de 2 300 km de canalisations et a permis l'alimentation de 81 400 foyers.

Il est à mentionner que pour les localités éloignées du réseau de transport, il a été retenu le mode de distribution par le gaz propane. Ainsi quatre stations de propane de capacité variant entre 300 m³ et 1000 m³ ont été réalisées entre 1983 et 1990. Ce nombre est passé à 12 stations d'une capacité totale de 7 700 m³, dont 9 stations implantées dans les régions Sud du pays.

* : Gaz fabriqué par pyrogénéation de la houille à haute température.

Après une période d'interruption de quelques années, dictée par la conjoncture économique difficile du début des années 1990, durant laquelle seulement 5 localités ont pu bénéficier du raccordement au réseau grâce à un financement total par les collectivités, le plan de développement a été repris avec un important programme 1995-1999, couvrant 134 localités. Il visait la réalisation de 4 173 km de canalisations et de près de 238 000 branchements. Le choix des localités se faisait selon les critères de proximité du réseau de transport et du coût moyen par foyer raccordé.

Le mode de financement du programme faisait appel à quatre partenaires avec des taux différenciés, l'Etat, les collectivités locales, la Sonelgaz et les bénéficiaires. Ainsi, et à la fin 1999, le nombre total des localités desservies avait atteint 217, totalisant près de 1,4 millions de foyers, soit un taux de pénétration de 31%.



A la lumière de l'expérience tirée des programmes précédents, un ambitieux plan a été décidé, par les pouvoirs publics pour la période 2002-2004. Il visait le raccordement de 358 000 foyers répartis sur 188 localités. Pour parer aux difficultés financières rencontrées dans le précédent plan, ce programme reposait sur une plus forte contribution de l'Etat dans le financement (100% sur le réseau transport et 50% sur le réseau de distribution), les citoyens avec un montant forfaitaire de 10000 DA.

Ce développement a été poursuivi et renforcé suite à la mise en œuvre du programme de l'Etat de soutien à la croissance économique, par l'inscription d'un programme global pluriannuel (2005-2009) ciblant le raccordement de 1,7 millions de nouveaux foyers. Compte tenu de la consistance de ce plan, évalué à 322 milliards de dinars, les 75% de ce montant étaient pris en charge par l'Etat.

Toujours dans le souci d'assurer l'équilibre régional et d'améliorer les conditions de vie des citoyens des régions intérieures, la moitié de cette enveloppe a été consacrée aux programmes spéciaux de développe-

ment des régions des hauts plateaux et du sud.

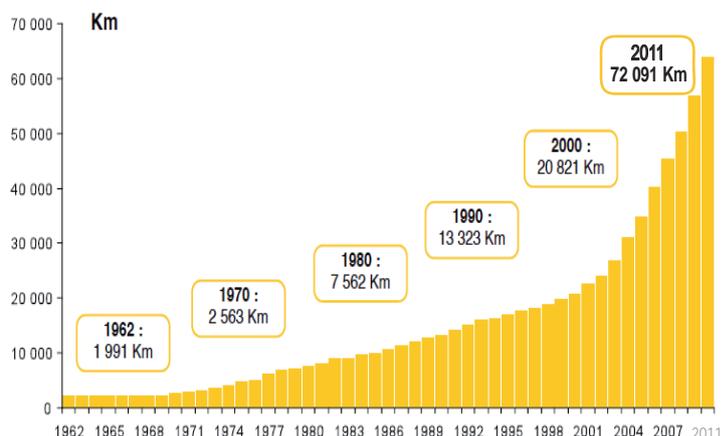
L'adoption par les pouvoirs publics de toutes ces actions a eu pour conséquence une extension sans précédent de la desserte en gaz sur l'ensemble du territoire national. Ce développement a été accentué par la création du Fonds national de soutien à l'investissement pour l'électrification et la distribution publique du gaz et le lancement du dernier plan quinquennal 2010-2014.

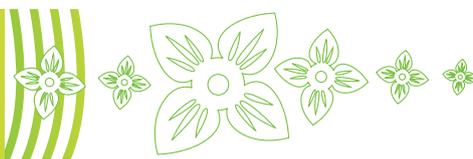
Adopté, le 24 mai 2010, ce dernier permettra à un million de nouveaux foyers répartis sur les 48 wilayas d'accéder au gaz. L'apport de l'Etat dans ce programme s'élève à près de 212 milliards de DA.

A l'horizon 2014, la concrétisation de ce programme permettra d'étendre la desserte en gaz pour couvrir 1 436 chefs-lieux de communes, soit leur quasi-totalité (93%), alors que le nombre de communes desservies est de 1035.

L'examen de l'évolution des infrastructures et de l'activité de distribution du gaz durant les dix dernières années montre le caractère exceptionnel de ce développement, caractérisé par un rythme rapide et soutenu, notamment depuis 2002 où la longueur du réseau a triplé et le nombre de clients a plus que doublé, depuis cette date, comme l'illustre la figure ci-dessous.

Evolution du réseau (transport + distribution) du gaz





Ce rythme d'évolution constitue, par ailleurs, un défi pour les sociétés de transport et de distribution, compte tenu du nombre d'ouvrages transférés à l'exploitation chaque année. Ce qui nécessite une adaptation et une amélioration, en continu, des moyens et de la ressource humaine pour faire face aux obligations de service public auxquelles sont soumises ces sociétés, comprenant particulièrement :

la qualité et la continuité de la fourniture, la sécurité des infrastructures de distribution pour la protection des personnes et des biens, ainsi que, la maîtrise de l'évolution des coûts.

La mise en œuvre des différents plans sus mentionnés a eu des retombées positives sur le développement social et économique du pays, illustrées par les quelques indicateurs, ci-après :

- Le taux de desserte des foyers qui avoisine les 48% en 2012 (soit un foyer sur deux ayant accès au gaz par canalisations). Aujourd'hui, plus de 1000 chefs-lieux de communes sur les 1541 que comportent les 48 wilayas sont desservies en gaz naturel. Le nombre d'abonnés s'élève à près de 3,7 millions, soit le double de celui de l'année 2004 et le triple de celui de 1998, ce qui correspond à une population de l'ordre de 18 millions d'habitants ayant accès au gaz.

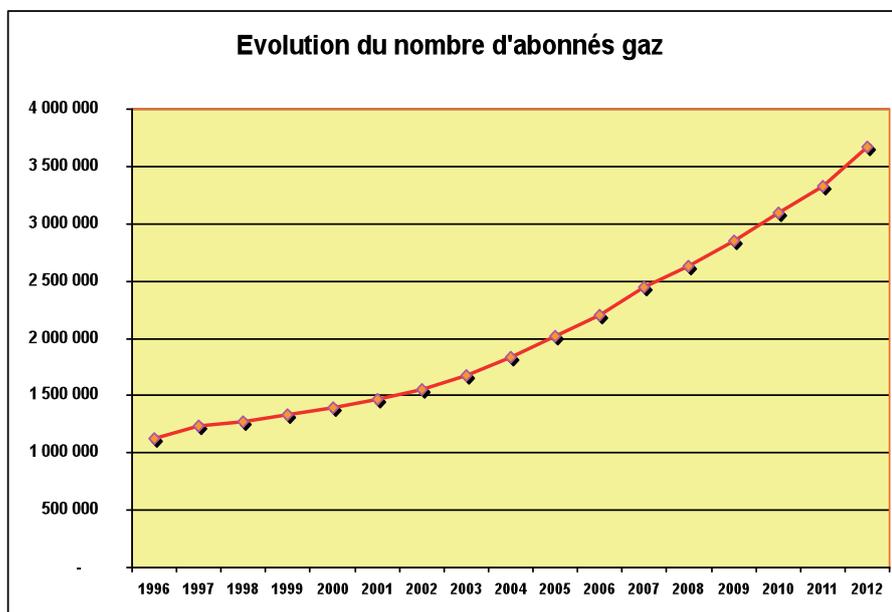
- La consommation des distributions publiques qui atteint 75 Milliards de thermies en 2012 (0,4 en 1968 et 23,6 Milliards de thermies en 1998). La part du gaz naturel livré à la distribution publique dans la consommation nationale du gaz a connu une importante évolution entre 2006 et 2011, passant de 17% à 23%. La consommation moyenne par client est passée de 2 800 thermie/an en 1968 à 20500 thermie/an, en 2012.

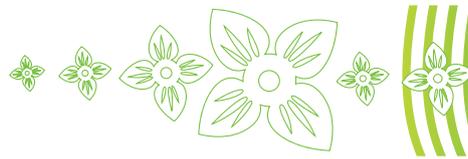
- Le développement d'une infrastructure de base composée de plus de 63 000 Km de réseaux de distribution en plus des 15260 km de réseau de transport.

Le réseau de distribution du gaz dont la consistance était de 16 000 km l'année 2000 a progressé, en effet, à un rythme soutenu avec un taux annuel moyen de près de 12%.

- L'émergence d'une industrie nationale de fabrication et de services le long de la chaîne, en relation aussi bien avec l'activité de distribution qu'avec celle du transport du gaz. En effet, l'expansion attendue des infrastructures y afférentes constituait un marché opportun pour la mise en place et le développement des moyens nécessaires comprenant au sens large, les capacités de conception et de fabrication, les compétences d'étude et de mise en œuvre des projets et enfin la création des entreprises de réalisation elles-mêmes.

En matière de capacités de fabrication, il s'agit, notamment des tubes en acier et en polyéthylène (PE) après l'introduction de ce dernier dans la conception des réseaux de distribution, ainsi que les compteurs et détendeurs nécessaires aux branchements.





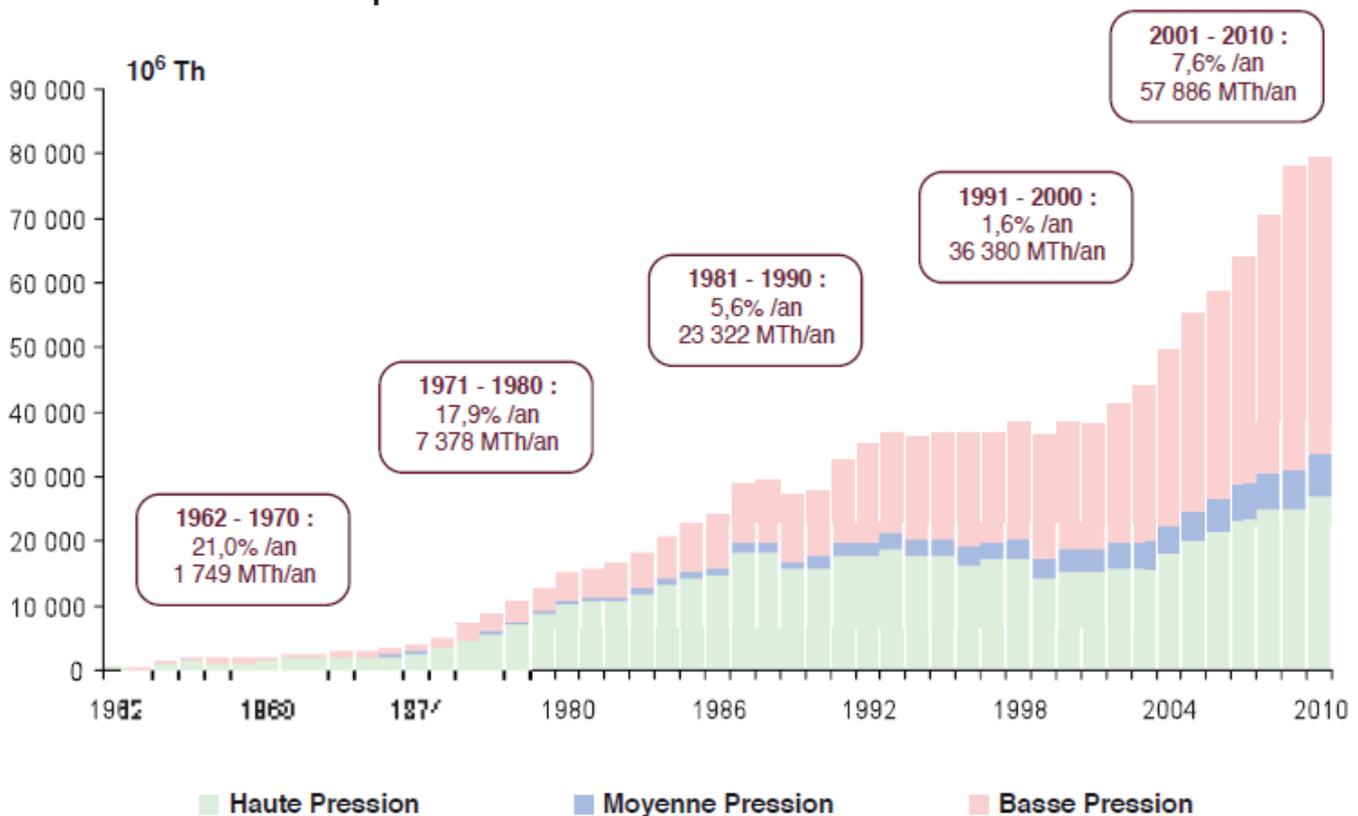
La responsabilité de la distribution du gaz par canalisations a été confiée par la loi 02-01 du 05 février 2002 aux quatre sociétés de distribution, créées à la suite de la restructuration de l'opérateur historique Sonelgaz. La gestion des réseaux de distribution de gaz naturel est une activité qui relève du service public, organisée en 58 concessions et attribuées à ces sociétés, par l'autorité concédante représentée par le Ministère de l'énergie. Les missions de la distribution publique du gaz sont regroupées dans un cahier des charges fixé par le décret exécutif n°08-114 du 9 avril 2008.

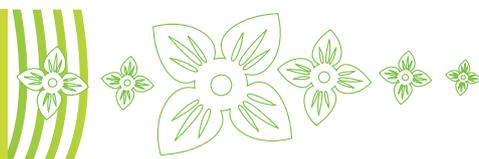
L'amélioration sensible de la qualité de vie des citoyens, notamment ceux des régions les plus reculées du pays, le désenclavement économique, la création de nouveaux emplois et la promotion de l'utilisation d'une énergie propre, sont autant d'éléments qui viennent témoigner de l'enjeu et de l'importance du développement qu'a connu la distribution publique de gaz, en Algérie, et que l'on peut qualifier d'expérience remarquable dans la région.

Références bibliographiques

- Site web du Ministère de l'énergie et des mines : www.mem-algeria.org
- Site web du GRTG : www.grtg.dz/
- « Bilan des réalisations du secteur de l'énergie et des mines 1961-2010 » MEM – Edition 2011.
- « bulletin statistiques 2011 » Sonelgaz Groupe
- « Etat des communes desservies en GN au 31.12.2012 et à desservir à l'horizon 2014 » GRTE – Janvier 2013.

Historique de la consommation en millions de thermies





L'industrie gazière dans la région méditerranéenne

Le degré de développement de l'industrie du gaz varie beaucoup entre les pays de la région méditerranéenne, car il dépend de différents facteurs : le fait d'être un pays importateur ou exportateur et l'utilisation finale du gaz naturel ; de plus, l'histoire et la politique ont influé sensiblement sur l'état de développement des réseaux gaziers.

Dans les pays du pourtour méditerranéen, l'industrie gazière se caractérise par des disparités dans les structures, allant d'une dépendance de manière significative au gaz en tant qu'énergie primaire principale (Italie, France, Turquie ou Espagne) à une absence totale du gaz dans la consommation (Albanie, Chypre ou le Monténégro).

Concernant le degré de dépendance au gaz, il existe un potentiel de complémentarité entre les pays : certains d'entre eux sont totalement ou presque dépendants des importations (Italie, France, Turquie, Espagne, Portugal, Grèce, Jordanie ou Maroc) alors que l'Algérie fait figure d'exception en étant auto-suffisante et exportateur net.

Quelques pays sont dans une position intermédiaire : en 2007, la Croatie a produit 69 % de sa consommation nationale et la Tunisie, dont la part entre la production intérieure et les importations est très équilibrée.

Ces différentes caractéristiques sont dues à des causes diverses : économiques, géologiques, climatiques, sociales, historiques ou politiques.

La consommation de gaz naturel des pays de la région, quant à elle, varie énormément, et va de 85 milliards de mètres cubes consommée en 2007 par l'Italie, à une consommation nulle pour l'Albanie, Chypre, Malte et le Monténégro. La consommation moyenne au cours de cette année-là s'élevait à

15,3 milliards de mètres cubes. La consommation de l'Algérie se situait autour de 25 milliards de mètres cubes en 2007, 29 Gm³ en 2011 et 32 Gm³ en 2012.

En Algérie, la part du gaz dans l'énergie primaire consommée représentait 65 % en 2007, 48 % en Tunisie, 39 % en Italie et 15 % en France et au Portugal. La moyenne de la région méditerranéenne se situait autour de 22 % en 2007.

En moyenne, les centrales électriques consomment la moitié et le secteur industriel le quart de la consommation totale.

S'agissant de l'utilisation finale du gaz naturel, la plupart des pays de la région utilisent principalement le gaz à des fins de production d'électricité. La Jordanie et le Maroc l'utilisent exclusivement pour alimenter des centrales électriques.

En 2007, la proportion pour la Tunisie et la Grèce était de 74 %, la Turquie, 55 % et le Portugal 45 %. En Algérie, ce taux était de l'ordre de 44 % en 2012. La moyenne de la région se situe autour de 50 %.

En termes de volume de gaz consommé, le secteur industriel est prédominant dans plusieurs pays : l'Espagne (50 %) ou le Portugal (48 %). En Algérie, ce secteur représente également un rôle important dans la consommation intérieure : 38 % en 2007 et 31 % en 2012.

Le secteur tertiaire-résidentiel semble être un secteur moins important, en termes de consommation de gaz, dans la majorité des pays, à quelques exceptions près : en France, elle représente plus de la moitié du gaz consommé, en Italie 36 % et en Algérie elle se situait aux alentours de 18 % en 2007 et 25 % en 2012.

La moyenne de ce secteur dans les pays de la région oscille autour de 20 %.



En 2007, les réseaux de transport et de distribution totalisaient plus de 120.000 km de canalisations et ceux de la distribution plus de 558.000 km. Il existe de nombreuses canalisations de transport et des liens importants entre les pays méditerranéens. Certains d'entre elles traversent la Méditerranée, reliant directement les producteurs aux pays consommateurs.

L'organisation du transport et de la distribution du gaz naturel varie d'un pays à l'autre.

En Algérie, il existe deux réseaux de transport (*GRTG et Sonatrach*) et 4 sociétés de distribution régionales. La situation est très similaire à celle de la Bosnie-Herzégovine.



Source : *Gas Infrastructure Europe* / www.gie.eu

En Croatie, le transport est assuré par une société étatique (*Plinacro Doo*) tandis que la distribution est assurée par plus de 30 entreprises, de tailles différentes.

En ce qui concerne la France, il existe deux gestionnaires de réseau de transport (*GRTgaz* qui était une filiale de *Gaz de France*, aujourd'hui *GdF-Suez* avec 32 027 km en 2012 et *TIGF* filiale de *Total* avec 5 000 km en 2012).

En 2012, la France comptait environ 11 millions de consommateurs raccordés aux réseaux de distribu-

tion de gaz naturel. Ces clients sont alimentés par 25 gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) de tailles inégales : la distribution est largement dominée par *Gaz de France* qui détient une part de 96 % du gaz distribué en France et 20 entreprises locales de distribution (ELD) se partageant moins de 1 % du marché.

Sur la période allant de 1980 à 2000, le gaz a connu une croissance particulièrement rapide en France (+3,7 % en moyenne annuelle). En 2011, il représentait 30 % de la consommation finale d'énergie de l'industrie et 32 % de celle du résidentiel-tertiaire où il occupe une place moins importante en France que dans les autres pays européens.

Le développement du gaz, a par la suite, été freiné par la concurrence croissante du chauffage électrique.

En Italie, il existe deux transporteurs principaux : *Snam Rete Gas* (Groupe *Eni*) et *Società Gasdotti Italia* (détenue par *ABN AMRO Global Infrastructure Fund*). Le segment de la distribution du gaz se caractérise par une fragmentation, même si le nombre de distributeurs a diminué au cours des dernières années, passant de 800 à la fin des années 1990 à 257 en 2007 et à 229 en 2011.

Le principal opérateur de transport *Snam Rete Gas* gère 32 010 km de réseau sur les 34 135 que compte le système italien de transport de gaz. Le deuxième opérateur est le groupe *Edison*, qui gère un total de 1 442 km de réseau.

Les volumes de gaz distribué en Italie ont connu une légère baisse en l'espace de 5 ans : de 34,9 Milliard de m³ en 2006 à 34,1 milliard de m³ en 2011. En 2011, 9 distributeurs sur 229 (3,9 %) ont distribué 57,5 % du gaz consommé en Italie.

Le réseau italien de distribution du gaz naturel est passé d'une longueur de 231 329 km en 2007 à 248 648 km en 2011, ce qui correspond à un accroissement de 1,8 %/an en moyenne sur la durée.



En 2011, l'Italie comptait 22,4 millions de clients raccordés au réseau gazier avec des disparités régionales : 6 régions du Nord sur les 20 que comptent l'Italie (le Piémont, la Lombardie, la Vénétie, l'Émilie-Romagne, la Toscane et la région romaine) concentrent 60 % du nombre de clients raccordés (13,33 sur 22,4 millions) et 76,5 % de la consommation totale (26,1 sur 34,1 milliards de m³).

Concernant la consommation par client en France et en Italie, où le secteur résidentiel représente une part significative de la consommation, la valeur moyenne se situait autour de 4000 mètres cubes par client et par année en 2007.

En Espagne, le transport du gaz était assuré par plusieurs sociétés : *Enagas TSO* (89 % du réseau), *Gas Natural* (6 %), *Endesa* (3 %) et *Naturgas* (2 %). Il y a aussi plusieurs sociétés de distribution qui appartiennent à quatre groupes : *Gas Natural*, *Endesa*, *Naturgas* et *Unión Fenosa*.

À la fin de 2010, 20 entreprises de distribution activaient en Espagne.

Le marché du gaz en Espagne est libéralisé depuis 2003. Le nombre de clients de gaz en 2010 a dépassé les 7 millions : 3 millions étaient captifs et un peu plus de 4 millions étaient fournis au prix du marché.

Depuis 2006, le nombre de clients ayant changé de fournisseurs a considérablement augmenté, et plus particulièrement en 2010, où il a atteint 834 115, soit plus du double de celui enregistré en 2009.

Proportionnellement au nombre total de clients, le taux de ceux ayant changé de fournisseurs en Espagne est supérieur à ceux enregistrés en Allemagne, en Italie et en France mais reste inférieur à celui du Royaume-Uni ou des Pays-Bas.

En Tunisie, la *STEG* (société étatique) est propriétaire du réseau de transport et l'unique distributeur et

en Turquie, 58 sociétés de distribution étaient opérationnelles en 2007.

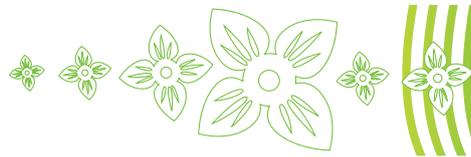
Concernant la qualité de service, il existe des pays où des normes de qualité ont été élaborées en utilisant plusieurs indicateurs (temps de coupure, qualité du gaz...). Ces pays se trouvent majoritairement dans la rive Nord. Le cas de l'Italie avait été explicité en mai 2010 dans le numéro 9 d'*Equilibres* et celui de la France dans le numéro 13 de juin 2011.

En Algérie, les choses ont beaucoup évolué ces dernières années, et les décrets exécutifs 08-114 du 09/04/2008 et 10-95 du 17/03/2010 sont venus renforcer les consommateurs dans le nouveau paysage induit par la réforme et les remettre au cœur de la problématique et des préoccupations d'amélioration du service public et de la qualité du service rendu par les sociétés de distribution.

Au-delà des chiffres, même si ce sont eux qui, souvent, cristallisent l'attention et qui permettent de situer l'Algérie par rapport à ses voisins, le constat est que l'Algérie, dans sa manière d'appréhender la distribution du gaz naturel, présente beaucoup de similitudes avec ses voisins latins du bassin méditerranéen. En effet, le taux de pénétration du gaz naturel en Algérie se situe autour de 48 %. En Italie, il est de l'ordre de 61 %, 31 % en France, 25 % en Espagne et de seulement 17 % en Tunisie. Le Maroc, quant à lui, ne dispose pas d'infrastructures de distribution de gaz naturel.

Références bibliographiques

- «Rapport d'activité annuel sur l'état des services (Volume I)», *Autorità per l'energia elettrica e il gas* (AEEG, Italie), 31/03/2012. www.aeeg.it
- «*Energine* : le portail des énergies». www.energine.com
- «Chiffres clés de l'énergie – 2012 », Commissariat général au développement durable (France). www.statistiques.developpement-durable.fr
- «*Gas Benchmarking Assessment Report*», Association des régulateurs méditerranéens de l'électricité et du gaz (MEDREG) - Groupe *ad hoc* « Gaz » - (2007). www.medreg-regulators.org



ACTU-AGENDA

- La CREG a participé à la 10^{ème} conférence annuelle du Forum africain de régulation des services publics (AFUR) qui a eu lieu le 15 avril 2013 à Arusha (Tanzanie) sous le thème « Les défis de la transparence : relation entre régulateurs et parties prenantes ».
- Dans le cadre des festivités du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance, la CREG a participé à l'exposition du secteur « Electricité et Gaz » organisée par le Ministère de l'Energie et des Mines sous le thème « Mémoires et Réalisations » du 02 au 10 février 2013, au palais des Expositions de la SAFEX à Alger.
- L'année 2013, consacrée, Année de l'Energie en Algérie (AEA), la CREG a participé à la 9^{ème} Journées Scientifiques et Techniques de Sonatrach (JST9), les 08, 09 et 10 avril 2013 au centre de Convention d'Oran (CCO) sous le thème de l'innovation.
- La CREG a participé en qualité de soutien et mécène pour le quatrième symposium organisé par l'AIG le 18 et 19 février 2013 à Alger, Hôtel Sheraton Club des Pins, sous le thème « Le Gaz naturel, Energie du 21^{ème} siècle : une transition à réussir », coïncidant avec le cinquantième de Sonatrach et le vingtième anniversaire de la création de l'AIG.





QU'EST-CE QUE...

● **Le désenclavement** : consiste à rendre plus accessible un territoire qui l'est difficilement en raison de sa situation à l'écart des grands réseaux de circulation nationaux et internationaux (réseau routier, réseau ferroviaire, aéroport...).

● **Gaz manufacturé** : Son origine remonte au siècle dernier avec la construction de la première usine à gaz à Alger en 1856. Jusqu'en 1961, le gaz distribué était du gaz manufacturé destiné à l'usage exclusif du secteur domestique.

● **Client captif** : En économie ou en marketing, un client captif est un acheteur qui n'est pas en mesure de pouvoir choisir son vendeur ou son fournisseur lors de l'achat d'un bien ou d'un service. L'empêchement peut être de nature légale, contractuelle, technique, etc. Dans un marché de l'électricité partiellement ouvert à la concurrence (cas de la France jusqu'en juin 2007), certains clients sont légalement captifs de leur fournisseur ; les autres sont dits éligibles

On parle parfois d'usages captifs de l'électricité. Il s'agit d'utilisations de l'électricité pour lesquelles il serait difficile de remplacer l'électricité par une autre forme d'énergie. Dans le secteur résidentiel, le chauffage est souvent considéré comme non-captif, car on peut remplacer un chauffage électrique par un chauffage au gaz, au fioul, solaire, etc.

La notion de client ou d'usage captif n'a généralement pas un caractère absolu ; elle est liée à une échelle de temps (court, moyen ou long terme), et à la possibilité d'investissement de substitution.

Ainsi, les clients liés par un contrat annuel ou pluriannuel deviennent captifs. Pour le locataire d'un logement, le chauffage peut être pratiquement considéré comme un usage captif de l'électricité

● **Entreprise locale de distribution (ELD)** : Les entreprises locales de distribution d'électricité et de gaz ou ELD sont, en France, des entreprises chargées de la distribution de l'électricité ou du gaz et exerçant leurs activités sur un périmètre limité, par opposition à ERDF et GrDF qui desservent une large partie du territoire national.

● **Taux de pénétration du gaz naturel** : Indicateur obtenu en divisant le nombre de clients en énergie gazière « Basse pression » par le nombre de clients énergie électrique « Basse tension » d'une même zone géographique (pays, ville...).



Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
Immeuble du ministère de l'Energie et des Mines,
tour B, Val d'Hydra, Alger, Algérie
Tél. : +213 (0) 21 48 81 48 Fax : +213 (0) 21 48 84 00
E-mail : equilibres@creg.mem.gov.dz

Tous les documents, programmes, rapports et textes législatifs cités dans ce numéro sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la Commission :

www.creg.gov.dz